



Hiver 2013 – 2014

# Les saisonnières de Bouhet

## Actualités municipales

### Le mot du Maire

Dernière ligne droite avant de fêter une nouvelle année qui je l'espère vous apportera beaucoup de bonnes choses, santé avant tout, espoir, bonheur, sérénité et joie de vivre. L'équipe municipale et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter à tous une très bonne année 2014.

L'année 2013 aura vu une pause se marquer concernant les grands projets communaux tout en continuant à travers l'élaboration du PLU d'envisager son avenir. 2014 verra un renouvellement municipal et intercommunal, temps forts de la démocratie française, et donc de nouveaux projets se mettre en place.

Comme je vous l'avais déjà annoncé précédemment, je ne souhaite pas me représenter aux élections municipales de mars. Ce mandat de maire restera cependant pour moi une expérience formidable car tellement riche en relations humaines, toujours studieuses et sympathiques avec les membres du conseil municipal même si nous ne partageons pas forcément tous les mêmes idées ou avis, professionnelles et chaleureuses avec le personnel compétent qui m'a entourée, amicales avec les élus intercommunaux et des communes voisines, courtoises avec l'administration et très agréables avec les Bouhetaises et les Bouhetais. L'avenir de notre commune et le bien-être de tous ont toujours été les fils conducteurs des différentes réalisations élaborées par le conseil municipal.

Je remercie donc tous les membres du conseil municipal pour les idées qu'ils ont apportées et les décisions qu'ils ont été amenés à prendre, mes adjoints qui m'ont aidée à les mettre en œuvre, et plus particulièrement Jean-Noël Rivet mon 1er adjoint qui, grâce à ses connaissances approfondies de la commune, sa générosité et sa disponibilité, m'a souvent remplacée au pied levé. Je remercie également le personnel pour le travail sérieux qu'il a accompli et pour les services qu'il rend chaque jour à la population. Je remercie plus particulièrement Géraldine, « notre fil d'Ariane », qui a du me supporter presque chaque jour à la mairie ainsi que Patrick qui sait tout faire dans des temps records, puisque d'après Jean-Noël, « il n'y en a jamais pour bien longtemps ». Merci également à tous les Bouhetaises et Bouhetais qui ont fait confiance à toute l'équipe municipale pendant ces 6 années.

Les activités du conseil municipal de ces trois derniers mois seront encore très intenses puisque la nouvelle CDC « Aunis Sud » va être créée et ce ne sont plus 17 communes qui vont devoir travailler ensemble, mais 27. C'est Sébastien Pinson qui m'accompagnera dans la rude tâche qui consistera à veiller à ce que cette nouvelle intercommunalité porte des projets bénéfiques aux 27 communes et aux intérêts de tous ses habitants. La mise en place des rythmes scolaires est aussi un grand objectif de cette période ainsi que la préparation et le vote du budget 2014 afin que le prochain conseil municipal n'ait pas à démarrer son mandat sur les chapeaux de roues.

Vous pouvez donc toujours compter sur chacun de nous pour que la commune continue à avancer même pendant cette fin de mandat et je vous invite à bien commencer l'année 2014 en venant partager le verre de l'amitié et la galette des rois le vendredi 10 janvier à partir de 18h30 à la salle des fêtes. Nous en profiterons pour décerner à Patrick Lizot, notre employé technique, la médaille d'argent du travail, mais « chut », il n'est pas au courant, ce sera une surprise pour lui !

Bien amicalement,

*Votre maire,*

**Nathalie BOUCARD.**

**BONNE ANNÉE 2014**

## Le Plan Local d'Urbanisme

Après 2 ans d'études en partenariat avec le cabinet d'architecte Françoise Doutreuwe de Saintes, le Plan Local d'Urbanisme de Bouhet (PLU) se décline maintenant sous la forme d'un plan de zonage et d'un règlement. Le plan de zonage comporte plusieurs zones, et chaque zone possède un règlement spécifique permettant à chacun de déterminer si une parcelle est constructible et dans quelles conditions elle peut l'être. En voici les principales :



**Zone U (urbanisée) :** toute parcelle située en zone U est constructible à moins de 100m d'une exploitation agricole. Par réciprocité, aucun élevage ne pourra être construit à moins de 100m d'une habitation (hors Occupation des Sol) n'a été retenu car la densité des constructions est une priorité réglementaire. Toute nouvelle construction inclut 2 places de parking sur la parcelle. Côté rue, il ne sera pas possible de construire un mur de clôture supérieur à 1,20m de hauteur. En mitoyenneté, il sera possible de construire un mur de 1,80m de haut. Dans tous les cas ce mur sera enduit des 2 côtés, comme il se doit, par respect pour les voisins.

**Zone Ux :** réservée à l'installation de 2 à 3 artisans qui le souhaiteraient. Cette zone n'est pas tout à fait en adéquation avec la réglementation du SCoT aussi peut-être devra-t-elle être supprimée.

**Zone AU (à urbaniser) :** 2,7 ha prévus. Les 2 zones concernées doivent respecter un règlement spécifique en termes de densité (500m<sup>2</sup> maximum), de sécurité (sorties sur la voie publique), d'orientation (développement durable), ...

**Zone A (agricole) :** seule la construction de bâtiments agricoles est autorisée.

**Zone Ar (agricole réserve) :** aucune construction agricole n'est autorisée afin de préserver une possible urbanisation à long terme.

**Zone N (naturelle) :** zone présentant des atouts environnementaux à préserver. Aucune construction n'est autorisée.

Afin de respecter au mieux les nombreuses réglementations en cours, le conseil municipal est resté très vigilant sur les surfaces agricoles consommées par notre PLU dans les 20 années à venir (2,7ha), le nombre d'habitants à prévoir (environ 1000), ainsi que sur l'environnement (paysage, vallée du Curé, zones inondables, biodiversité, ...), la pérennité des structures municipales mises en place ou à prévoir (école, mairie, salle polyvalente, ...).

La réglementation concernant le grenelle de l'environnement et le développement durable a imposé en priorité, en terme d'urbanisation, une extension du bourg. Aux Haies et à Moulin Besson, quelques dents creuses peuvent encore être comblées, mais dans tous les autres hameaux, aucune habitation supplémentaire ne peut être construite. Les agrandissements restent cependant possibles.

Afin de favoriser les déplacements doux, il est prévu que la rue des marronniers soit à terme interdite à la circulation de tout véhicule motorisé (sauf riverains). D'autres emplacements sont également réservés afin que des liens puissent se faire entre différents lieux stratégiques de la commune.

Rappelons que la 2ème réunion publique a eu lieu le 9 septembre, afin que chaque Bouhetais puisse s'informer et demander des renseignements complémentaires. Le PLU a été arrêté par le conseil municipal à la date du 26 novembre 2013.

Il est maintenant entre les mains des Personnes Publiques Associées (PPA = préfecture, conseil général, DDTM, chambre d'agriculture, Région, communes voisines, ...) qui devront donner leurs avis avant fin mars. Puis, pendant un mois, une enquête publique en mairie, permettra à chacun de faire connaître ses doléances. Par la suite, le commissaire enquêteur donnera son avis en tenant compte des différentes remarques faites. Le conseil municipal devra modifier le PLU si les PPA ont des remarques et des demandes spécifiques qui vont en ce sens, sous peine de ne pas pouvoir le valider. Cela pourrait être le cas si les PPA exigeaient que l'inventaire des zones humides soient fait avant sa validation. Ne pas valider le PLU de la commune signifierait un blocage

## Le Plan Local d'Urbanisme

Après 2 ans d'études en partenariat avec le cabinet d'architecte Françoise Doutreuve de Saintes, le Plan Local d'Urbanisme de Bouhet (PLU) se décline maintenant sous la forme d'un plan de zonage et d'un règlement. Le plan de zonage comporte plusieurs zones, et chaque zone possède un règlement spécifique permettant à chacun de déterminer si une parcelle est constructible et dans quelles conditions elle peut l'être. En voici les principales :

### L'zone U (airbes zones humides)

une parcelle située en zone U est constructible à partir du moment où elle se trouve à plus de 100m d'une exploitation agricole. Par réciprocity, aucun nouveau bâtiment agricole consacré à l'élevage ne pourra être construit à moins de 100m d'une habitation. Aucun CQS (Coefficient d'Occupation du Sol) n'a été retenu car la densité des constructions est une priorité réglementaire. Le règlement inclut 2 places de parking sur la parcelle. Côté rue, il ne sera pas possible de faire de la clôture supérieure à 1,20m de hauteur. En mitoyenneté, il sera possible de faire un mur de clôture de 1,80m de haut. Dans tous les cas ce mur sera enduit des 2 côtés, comme il se doit, pour une durée de vie de cinquante ans. Les agences de l'eau « Loire Bretagne » et « Adour Garonne » subventionnent à hauteur de 60% ces études (subventions que nous finançons à hauteur de 40% par le biais de notre facture d'eau). Les 40% restants sont financés par les communes, ce qui représente environ 4 000€ pour Bouhet. Notre PLU étant en cours, notre commune est prioritaire aussi, l'étude devrait débuter en 2014. Les agriculteurs seront sollicités pour y participer.



Zone A (agricole) : seule la construction de bâtiments agricoles est autorisée.

Zone Ar (agricole réserve) : aucune construction agricole n'est autorisée afin de préserver une possible

### Charges du RPP

Comme chaque année, le bilan des charges annuelles est en cours.

(Regroupement Pédagogique Intercommunal) Bouhet, Chambon, Virson a été réalisé. Le coût s'élève à 214 000€ pour 261 élèves scolarisés soit un coût moyen de 820€ par enfant. Pour l'ensemble des enfants de Bouhet scolarisés sur le RPI, la participation communale s'élève à 91 230€. (indivisibles, biodiversité, ...); la pérennité des structures municipales mises en œuvre plus d'un an d'utilisation de notre école, nous pouvons faire le bilan. Rappelons qu'il utilise des sondes récupérant la chaleur du sol à 100 mètres de profondeur. Le règlement concernant le grenelle de l'environnement et le développement durable, en terme d'urbanisation, une extension du bourg. Aux Haies et à Moulins Besson, quelques dents creuses peuvent encore être comblées, mais dans tous les autres hameaux, aucune habitation supplémentaire ne peut être construite. Les agrandissements restent cependant possibles.



Afin de favoriser les déplacements doux, il est prévu que la rue des marronniers soit à terme interdite à la circulation de tout véhicule motorisé (sauf riverains). D'autres emplacements sont également réservés afin que des liens puissent se faire entre différents lieux stratégiques de la commune.

Les réunions de la Commission publique a eu lieu le 9 septembre, afin que chaque Bouhetais puisse s'informer et demander des renseignements complémentaires. Le PLU a été arrêté par le conseil municipal à la date du 26 novembre 2013.

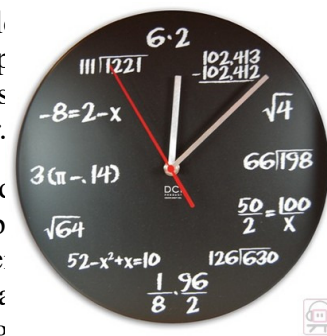
Une époque difficile pour le financement des collectivités locales. Le taux d'intérêt proposé était de 5,7% soit 126 985 € par an pour nos Régions par un des trois axes que de la cept. Avec la baisse des taux fin mars. Puis pendant ces derniers mois, nous avons pu négocier avec la banque pour obtenir un prêt à 2,7% soit 123 000 € à rembourser. Cela nous a permis de faire un compte de différentiel de 807 € sur un an. Le

Le conseil municipal devra modifier le PLU si les PPA ont des remarques et des demandes spécifiques qui vont en ce sens, sous peine de ne pas pouvoir le valider. Cela pourrait être le cas si les PPA exigeaient que l'inventaire des zones humides soit fait avant sa validation. Ne pas valider le PLU de la commune signifierait un blocage de l'urbanisation dans les années à venir car seules les dents creuses pourraient encore s'urbaniser et elles se font de plus en plus rares. Il est possible également qu'à plus ou moins long terme, un PLU intercommunal prenne le relais.

## Rythmes scolaires

Suite à la modification des rythmes scolaires, le conseil municipal et le conseil d'école ont proposé à la prochaine rentrée scolaire pour l'école de Bouhet. Il a été conçu en collaboration avec les élus de Chambon et Virson ainsi que les enseignants nous sommes attachés à ce que le temps scolaire ne soit pas supérieur à 5h30 par jour.

A Bouhet, les enfants termineront la classe le lundi et jeudi à 15h40 ou 16h40, le mardi et mercredi à 11h40. Les parents pourront alors s'ils le désirent récupérer leurs enfants pour les activités périscolaires gratuites jusqu'à l'arrivée des transports scolaires. L'accueil et la garderie de Bouhet prendront le relais après 16h40. Un centre de loisirs avec repas sera mis en place mercredi après midi vraisemblablement sur la commune de Bouhet. Le choix des plages horaires des Temps d'Activité Périscolaire a été fait de manière à permettre au personnel nécessaire à leurs mises en œuvre, d'être employé sur des plages horaires plus longues. Afin d'être encore plus attractifs, la commune de Chambon a choisi de placer ses TAP les mêmes jours qu'à Bouhet, avant et après les repas, ce qui lui permettrait d'employer éventuellement les mêmes personnes qu'à Bouhet.

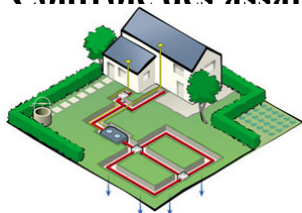


L'association PAPJ a été contactée afin qu'elle s'occupe de la mise en œuvre des TAP et du centre de loisirs. Nous n'avons pour l'instant pas de réponse de sa part mais elle semble intéressée. Si tel n'était pas le cas, la commune serait dans l'obligation de créer un centre de loisirs et de régler tous les problèmes de déclaration, de réglementation, de recrutement de personnes diplômées, de mise en place d'activités conformes au PEDT (Projet Educatif Territorial) et au PEL (Plan Local d'Education) et surtout de responsabilité. Ce serait alors une nouvelle charge qui incomberait au maire !

Le coût de la mise en œuvre des rythmes scolaires est évalué par an, à 22 000€ pour la commune de Bouhet. En 2014, ces frais supplémentaires pourraient être en grande partie couverts par les aides de l'état (95€ par enfant pour la commune de Bouhet, 50€ pour les 2 autres communes) et la CDC « Aunis sud ». Par la suite, les aides de l'état risquent de disparaître.

*Nathalie BOUCARD*

## Contrôle des assainissements individuels



Le 30 décembre 2006, les communes doivent procéder aux contrôles des dispositifs d'assainissement individuel des eaux usées domestiques. Ces contrôles ont été délégués au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime. Ainsi, les techniciens du Syndicat des Eaux procéderont prochainement à la vérification des installations chez les particuliers. Les foyers ayant fait l'objet d'un contrôle ces 10 dernières années validé par le syndicat ainsi que ceux situés dans le zonage de l'assainissement collectif ne seront pas concernés. Une trentaine de foyers devra effectuer ce contrôle à leur

### Distribution des sacs poubelle :



**ATTENTION**, la distribution des sacs poubelle aura lieu uniquement les samedis 18 et 25 janvier de 10 h à 12 h à l'atelier municipal situé rue du bief à la sortie de Bouhet.

## Les élections municipales

Elles auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014 de 8h à 18h.



Le mode de scrutin ne change pas. Les suffrages sont toujours décomptés individuellement par candidat (et non par liste) et il n'y a pas de parité homme/femme imposée. Vous pouvez toujours panacher ou rayer le nom d'un candidat, mais le nombre restant de personnes à élire doit être au plus égal à 15 sous peine de nullité.

### Les nouveautés :

Si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas candidate, c'est-à-dire qui n'a pas déclaré dans les délais sa candidature à la Préfecture, ce nom ne sera pas comptabilisé.

Le jour du scrutin, pour voter, vous devrez obligatoirement être muni d'un titre d'identité, en plus de la carte électorale.

Une fois élu, le conseil municipal élit le maire et les adjoints.

Le Maire et le 1er adjoint représenteront la commune au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

**Attention, pour voter, la présentation d'une pièce d'identité est maintenant obligatoire.**

## Recensement 2013

Au dernier recensement effectué en janvier 2013, la population de Bouhet s'élevait à 848 habitants.

## Renouvellement des cartes d'identité

Au 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes majeures passe de 10 ans à 15 ans. Cette mesure est également valable pour les titres délivrés entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. La prolongation ne nécessite aucune démarche de la part des administrés. Les cartes d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.

## Le père Noël a fait un premier repérage à Bouhet le 11 décembre

Comme chaque année, le père Noël avait donné un document (Union Européenne, espace Schengen, Turquie, Tunisie, Maroc, Egypte) on a été informés de cette prolongation.

Bouhet. Ce dernier est arrivé en calèche avec toutes ses friandises et ses chocolats ! 80 enfants ont été informés de cette prolongation :

« diplomatie gouvernementale » « intérieur gouvernemental »  
la municipalité offrait un spectacle de conte inter-actif assuré par une comédienne de la compagnie les Lézards-Hachés. Les enfants, mais aussi leurs parents ont pu suivre le voyage mouvementé de Pénélope et son vieux loup partis ensemble à la recherche du roi et de sa couronne disparue la veille de Noël. Ils ont bravé la terrible sorcière Baba-Yaga qui s'était emparée du pouvoir. Mais la magie de Noël a eu lieu ! La paix est revenue au royaume !

Le temps très doux de ce mercredi de décembre a permis de prendre le gouter à l'extérieur



# Les associations vous informent

## Gymnastique Volontaire

Depuis 1984, la Gymnastique Volontaire fait partie intégrante de la vie associative de la commune. L'association compte cette année une trentaine d'adhérents. Nous sommes affiliés à la Fédération Française de Gymnastique Volontaire (FFGV) qui assure les risques encourus lors des séances de gymnastique, et propose régulièrement des stages de formation aux animatrices.

Les cours ont lieu le jeudi soir et le mardi après midi, ils sont encadrés par Karine, notre sympathique monitrice diplômée GV qui participe régulièrement aux stages de la fédération et nous fait ainsi profiter de ses nombreux apprentissages. Elle nous entraîne dans une ambiance toujours chaleureuse avec des exercices variés et adaptés à tous les niveaux : échauffements, renforcement musculaire avec matériels (élastiques, poids, ballons), stretching et assouplissements sont la base des deux cours, ils sont complétés le jeudi par du cardio-training et une fois par mois par du step.

Le cours du mardi fonctionne depuis novembre 2007, c'est une séance de gymnastique douce avec 15 participants au plus fort de la saison dont un homme.

Nous partageons en toute convivialité en fin d'année la bûche de Noël, en début d'année la galette des Rois et nous nous retrouvons en juin pour une soirée entre adhérents.

La cotisation annuelle est de 67 € pour les deux cours, incluant l'affiliation. Un certificat médical est obligatoire.

Les inscriptions en cours d'année sont aussi possibles.



Les cours ont lieu :

- les jeudis de 20h30 à 21h30

- les mardis de 14h à 15h

à la salle des fêtes de Bouhet hors vacances scolaires (Noël, Pâques et été).

Renseignements :

Présidente : Carine DELABY tél : 05.46.67.02.28 mail : delaby.andco.17@orange.fr

Trésorière : Michèle JARDINO tél : 05 46 67 65 02 mail : jardino.michele@free.fr

Secrétaire : Valérie ARDOUIN tél : 05.46.01.69.92 mail : ardouin.valerie@orange.fr

Valérie ARDOUIN

L'année 2013 a connu une légère augmentation des interventions par rapport à 2012.

Suite aux départs de l'adjudant Porchet Samuel et du sapeur Boinot Christian, à la mutation du sapeur Naudeix Jennifer sur le CPI d'Ardillières, des recrutements sont en cours. Nous saluons l'arrivée des sapeurs Portanguin Nicolas de Forges, Desayre Tony et Mabilat Gérard de Bouhet.



Si vous êtes intéressé pour devenir pompier, vous pouvez contacter l'adjudant chef Bodan Yannick au 05.46.68.26.07 ou un pompier du CPI d'Anais Bouhet.

#

Le prochain vide grenier aura lieu le Dimanche 28 Septembre 2014 dans

# Les associations vous informent



## re bibliothèque...

Le 15 décembre, une trentaine de personnes était réunie à la salle des associations pour la « causerie » de M. PELLETIER, membre de la société d'histoire et géographie en Pays d'Aunis.

Ce dernier nous a conté avec diaporama à l'appui, l'aventure de 4 jeunes soldats prisonniers des Anglais lors de la bataille de Ouessant en 1794. La caserne Renaudin de La Rochelle porte encore de nos jours le nom d'un de ces jeunes marins. Pour en savoir plus, venez consulter ou emprunter à la bibliothèque le livre de M. PELLETIER écrit sur ce sujet.

### **Dates à retenir pour le 1er semestre 2014 :**

**Vendredi 24 janvier à 20 h 30 à la salle des associations :** Assemblée Générale de l'association « A livre ouvert », gestionnaire de la bibliothèque municipale, vous y êtes cordialement invités.

**Vendredi 28 mars à 20 h 30 à la salle des associations :** soirée détente pour les grands et les petits avec le groupe « Croc-mots ». Venez applaudir, rire et chanter avec les mots. Ce groupe de bénévoles bibliothécaires volontaires vous racontera des histoires pleines d'humour et de tendresse !

Retenez cette date sur vos agendas, entrée gratuite, entracte gourmande.

**Jeudi 3 et vendredi 4 avril de 17 h à 19 h à la salle d'évolution de l'école :** exposition « La terre est ma couleur ». Ouverte à tous les parents, enfants et grands-parents.

**Dimanche 18 mai :** ballade contée à travers le village. La belle réussite de 2013 vous oblige à retenir cette date. Les calèches seront là pour les plus anciens et les gens fatigués.

Très belle année 2014 à chacun de vous ponctuée de lectures enchanteresses.

Au nom de tous les bibliothécaires volontaires.

**Maryvonne THEROUDE**

## Comité de Coordination de BOUHET

### **Téléthon 2013 : information**

U  
n  
e

m  
a  
r  
c  
h  
e

e  
t

u  
n

c  
o  
n  
c  
o

Le mois de novembre fut riche en manifestations organisées par ABCD.

**Le 10 Novembre**, la traditionnelle **expo peinture** a réuni 25 exposants, amateurs et locaux pour la plupart. Les visiteurs, très nombreux, ont pu apprécier des tableaux de style, et de techniques différents. De l'aquarelle à l'acrylique en passant par l'huile et la ... dentelle !



**Le 23 Novembre**, c'était une **sortie champignons**, dans la forêt de Benon qui était proposée. Malgré l'époque tardive et un temps frisquet, les amateurs ont pu dénicher dans le sous-bois qui se dénudait peu à peu, plus d'une centaine d'espèces aux couleurs parfois chatoyantes. Ces champignons alimentèrent une **exposition** consistante pour une fin de saison ou terminèrent leur existence dans une omelette (avec seulement des comestibles !!!).

Le **troc de plantes** des associations c'était le **troc de plantes**. les jardiniers amateurs proposaient leurs produits à l'échange : des plants d'arbustes et de fleurs, des bulbes mais aussi des fruits d'automne, potimarron, noix, melon d'eau ou des préparations culinaires, confitures, vinaigre, champignons déshydratés. Et tous se retrouvèrent devant un casse-croûte somptueux offert par Léa Nature, arrosé d'un vin chaud délicieusement parfumé et bien sûr omelette aux champignons.



Déjà l'année 2014 s'annonce et des manifestations sont programmées.

**Le 18 janvier**, soirée galette des rois avec animation musicale ( zumba + divers )

**Le 12 Avril**, un LOTO RIGOLO, destiné à oublier les soucis du quotidien. Mais attention, c'est comme pour les trains « un lot peut en cacher un autre »

**Le 11 Mai**, ce sera le TROC DE PLANTES de printemps, avec ses plants de légumes et de fleurs, avec, espérons le, le succès de l'année passée et le beau temps.

**Les 21 & 22 Juin**, nous vous attendons tous pour la FETE DE LA MUSIQUE ET DE L'ETE.

*Corinne GUERIN*

### INVITATION GALETTE DES ROIS



Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux de BOUHET vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous invitent à partager la galette des rois le :

**VENDREDI 10 JANVIER 2014**  
**18 H 30 à la salle des Fêtes de BOUHET**

A cette occasion, un point sur les réalisations 2013 vous sera présenté. Les associations qui le souhaitent pourront y présenter leurs activités.



## ***Informations diverses***

### **Arrêté du maire prescrivant le déneigement des trottoirs par les habitants N°84/2013**

Article 1 : les riverains de la voie publique devront participer au déneigement et balayer chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

Article 3 : les riverains de la voie publique devront participer à la lutte contre le verglas en salant chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

### **Réseau de transports de la Charente-Maritime**

Sur réservation, un taxi viendra vous chercher et vous ramènera chez vous.

**Aigrefeuille** : mercredi départ : 14h15 retour : 16h15  
Samedi départ : 12h40 retour : 18h

**Surgères** : mercredi départ : 14h retour : 16h  
vendredi départ : 9h retour : 11h, ou 12h30

Tarifs : Aller et retour : 4,60€

Tarif solidarité transport : Aller et retour : 1,50€ (renseignements : 05 46 31 75 13)

**Renseignements et réservation : 0811 36 17 17**

### **Service de portage des repas**

Le CCAS d'Aigrefeuille propose un service de portage de repas en livraison froide aux tarifs de 9,55€ pour une personne seules ou 8,95€ par repas pour un couple. Vous pouvez prétendre à une éventuelle prise en charge (APA, CARSAT, MSA, ...)

**Renseignements au 05 46 35 69 05**

## ***Les prochaines manifestations***

**Les vœux du Maire** : Vendredi 10 janvier 18h30

**Soirée galettes des Rois avec animation musicale** : Samedi 18 janvier

**Concours de belote** : Vendredi 31 janvier

Le Club des aînés organise un concours de belote à la salle des fêtes de Bouhet à partir de 14 heures.

**Théâtre** : Samedi 1er février et dimanche 9 février

Les Jaspinois vous présentent son spectacle annuel à la salle des fêtes.

**Soirée détente** : Vendredi 28 mars à 20 h 30 à la salle des associations (à livre ouvert)

**Exposition « La terre est ma couleur »** : Jeudi 3 et vendredi 4 avril de 17 h à 19 h

Ouverte à tous les parents, enfants et grands-parents, organisée par l'association « à livre ouvert », à l'école.

**Loto rigolo** : Samedi 12 avril

**Commémoration armistice 1945** : Jeudi 8 mai

**Troc de plantes** : Dimanche 11 mai

**Ballade contée à travers le village** : Dimanche 18 mai